



INCLUSION & RURALITÉ

ENSEMBLE, CONTRIBUONS À LA TRANSITION ALIMENTAIRE,
DANS DES TERRITOIRES RURAUX PLUS INCLUSIFS

Tout comprendre sur le programme

Présentation de la MSA



Près de **5,2 millions**

de ressortissants au régime agricole
au 1^{er} janvier 2023 (exploitants, salariés,
employeurs de main-d'œuvre,
et leurs ayants-droits).



2^e régime

de protection sociale français,
la Mutualité sociale agricole n'est pas
une mutuelle.



1 guichet unique

qui gère les droits santé, famille,
retraite, médecine du travail, prévention
des risques professionnels, recouvrement
de ses bénéficiaires.



Un réseau de **35** caisses
départementales ou pluridépartementales
et une Caisse centrale.

13 760 délégués

renouvelés tous les cinq ans. Parmi ces élus bénévoles
sont désignés les administrateurs et administratrices
des caisses et le Conseil central d'administration.

Pourquoi avoir lancé Inclusion & Ruralité ?

Dans le prolongement de son cœur de métier, la MSA développe sur les territoires une offre de services basée sur l'économie sociale et solidaire, non exclusivement réservée à des publics agricoles, qui participe au développement social et à l'attractivité du milieu rural.

Alliant problématiques liées à l'emploi et besoins sociaux du monde rural et agricole, l'inclusion professionnelle est une des thématiques majeures portées par la MSA. En adéquation avec les politiques publiques, le programme Inclusion & Ruralité a donc vu le jour en 2021, pour promouvoir le **développement de nouvelles activités d'insertion, adaptées aux réalités rurales.**

Si les 35 structures lauréates perçoivent une aide financière pendant 3 ans, la finalité du programme va bien au-delà d'un simple financement. Pour assurer un maximum d'impact positif sur les territoires, la MSA s'appuie en effet sur l'expertise de partenaires forts pour

proposer aux structures lauréates un triptyque **accompagnement territorial**, accompagnement **financier** et accompagnement à l'**évaluation et à la mesure d'impact social**. Ce dispositif global assure une montée en compétences durable des lauréat.es, et concourt à la mise en place d'une communauté mue par des valeurs communes de partage, coopération, transparence, confiance et convivialité.

Une première édition d'Inclusion & Ruralité s'est déroulée de 2021 à 2024, et une nouvelle saison a débuté à l'été 2024, sur le thème de la contribution à la **résilience alimentaire des territoires.**



- visitez le site [Inclusion & Ruralité \(inclusion-ruralite.msa.fr\)](https://inclusion-ruralite.msa.fr), qui rassemble la carte des lauréats et la description des projets ;
- plongez-vous dans le mémento Inclusion & Ruralité qui reprend les 10 enseignements clés de cette première édition ;
- suivez les [actualités de la Fédération Nationale de l'Offre de Service de la MSA \(https://cutt.ly/DeYotNs5\)](https://cutt.ly/DeYotNs5).

Résilience alimentaire, de quoi parle-t-on, et pourquoi cette thématique ?

Nos pratiques alimentaires font l'objet aujourd'hui de questionnements forts, d'ordre à la fois environnemental, politique, social, économique et sanitaire, et la MSA a à cœur d'œuvrer à une alimentation territorialisée et durable.

En milieu rural, les structures inclusives en sont de véritables leviers : par leurs modes de production, de transformation, de distribution, par leurs actions de sensibilisation, ou de gestion des ressources et des déchets, elles contribuent au développement et à la durabilité des métiers agricoles, à l'accessibilité à l'emploi agricole

et à l'accessibilité à une alimentation durable. Cette thématique résulte donc d'un choix fort de la MSA et de ses partenaires, de renforcer les synergies sur les territoires et de s'engager au service des grands défis du XXI^e siècle pour lesquels la ruralité, et ceux qui la composent, constitue à la fois un acteur et un levier essentiels.

Quel est le soutien apporté aux structures lauréates et comment se déroule le programme ?

La MSA, via ses caisses nationale et locales, mobilise pour les trois ans de programme, 2 250 000 € pour soutenir directement les 35 lauréats.

Chaque lauréat perçoit **13 000 € par an sur les 3 ans** du programme, destinés à financer les besoins de fonctionnement de la structure pour valoriser le temps dédié à l'accompagnement et au développement des projets.

À cela s'ajoutent **7 000 € par an et par lauréat.e**, dédiés à la mise en place d'un accompagnement indi-

viduel et territorialisé opéré par des accompagnateurs ou incubateurs d'innovations sociales ancrés dans les territoires.

L'accompagnement individuel est porté en partenariat étroit avec **les 35 caisses de MSA** afin de valoriser les coopérations et l'impact territorial dans une logique de développement social.

Les 35 structures lauréates bénéficient

】 D'un parcours d'accompagnement collectif sur 3 ans, conçu et réalisé en partenariat avec des accompagnateurs ou incubateurs d'innovations sociales et des experts thématiques (Laser emploi, makesense, France active, etc.)

】 D'un programme de recherche-action

visant à évaluer l'impact social et territorial des structures lauréates et à formaliser des enseignements quant au développement de structures sociales en zones rurales, conduit en partenariat avec le Laboratoire d'Évaluation et de Mesure d'Impact Social et Environnemental (E&MISE) de l'ESSEC.

Les structures lauréates

31 départements

25 caisses de MSA

Parmi elles **28** Atelier Chantier d'Insertion, **1** Association Intermédiaire,
5 Entreprises à But d'Emploi et **1** Régie de Territoire.

Lauréats

n° Raison sociale

- 1 Chênelet
- 2 Recyclerie du Pays Noyonnais
- 3 FJEPSC La Passerelle
- 4 ACI Les jardins de la Bresle
- 5 Les petites l'Ouches
- 6 AIPAA
- 7 Les jardins de la voie romaine
- 8 Association SOLEMBIO
- 9 ASURE
- 10 REBOM
- 11 Croix-Rouge Insertion
- 12 EBE Locale du Pays Luzyçois
- 13 Elan Jardin
- 14 Le Ressort EBE
- 15 Ferme Emmaüs Maisoncelle
- 16 AROZOAR
- 17 Asso Les Amis de Traces de Pas
- 18 Association FO.R.E.T
- 19 Asso Régie de Territoire des 2 Rives
- 20 Jardin d'avenir
- 21 Terre solidaire
- 22 Pousses d'Avenir
- 23 Deux Bouts
- 24 Castilab
- 25 Activiteïl
- 26 Les jardins du Büech
- 27 Agriservices
- 28 Calade
- 29 EBE l'Abeille Verte
- 30 Aix Multi Services
- 31 CC des Hauts Tolosans
- 32 A la Bonne Ferme
- 33 Jardins du Comminges
- 34 GERMEN
- 35 Valinco loisirs développement



Régime d'affiliation

14 agricole  **21** général



ETP

1 318
en juin 2024

Chiffre d'affaires

11 837 358 €
en 2023



Pour plus d'informations, contactez Lison Lopez, responsable du pilotage du programme :
lopez.lison@ccmsa.msa.fr
Tél. : 06 37 19 39 29